

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2003)
Heft: 2

Artikel: Accord en béton
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642064>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Volontaires et partenaires

L'Office fédéral de l'environnement des forêts et du paysage (OFEFP) et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) sont responsables de la réalisation de la politique énergétique et climatique helvétique.

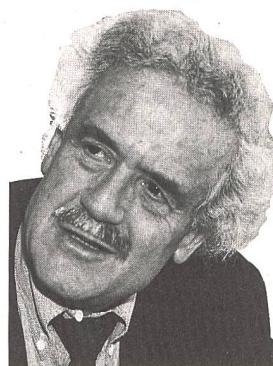
Leur principal instrument est le programme *SuisseEnergie*, qui a succédé aux succès de son prédécesseur, *Energie 2000*.

énergie extra a posé aux deux responsables de cette ambitieuse politique de développement durable la question cruciale: croyez-vous que l'économie peut et veut remplir les objectifs de la loi sur les émissions de CO₂?



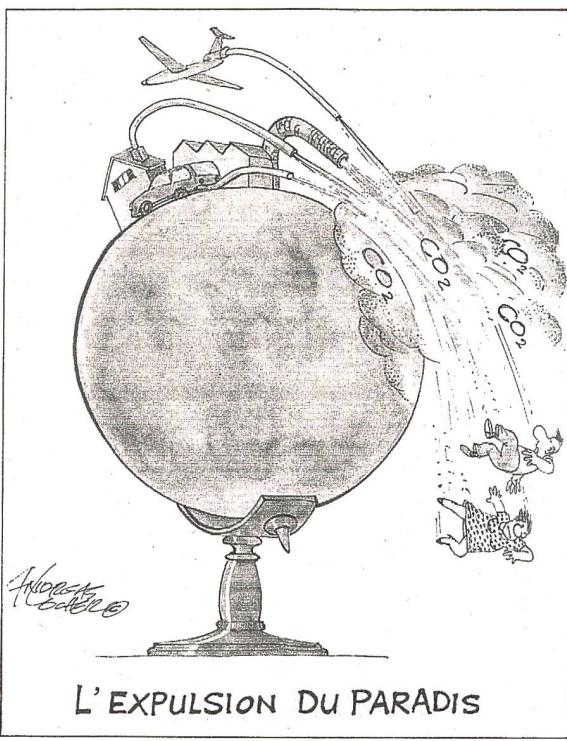
Philippe Roch, directeur de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP):

«La loi sur le CO₂, clé de voûte de la politique climatique suisse, privilégie les mesures librement consenties. Ainsi, les efforts volontaires prennent sur les interventions étatiques. Par son importante mobilisation pour la réduction des émissions de CO₂, l'économie prend au sérieux ses responsabilités et prouve la viabilité des efforts volontaires. Le partenariat unique en son genre entre l'économie et les autorités suisses suscite un vif intérêt aux Etats-Unis comme dans l'Union européenne.»



Hans-Luzius Schmid, vice-directeur de l'Office fédéral de l'énergie et responsable du programme SuisseEnergie:

«L'économie prouve par son action dans le cadre de SuisseEnergie que les mesures adoptées sur une base volontaire sont efficaces. Ce type de mesures ont d'abord été expérimentées dans le cadre du programme d'action Energie 2000 avant d'être inscrites, et développées, dans la loi sur l'énergie et celle sur le CO₂. Elles se traduisent par la conclusion de conventions ou la constitution d'agences et doivent permettre à la Suisse, d'une part d'atteindre ses objectifs énergétiques et climatiques, d'autre part d'instaurer un approvisionnement énergétique durable. Pour ce faire, on mise sur des techniques d'amélioration de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Les résultats obtenus par les mesures volontaires prises dans le cadre de SuisseEnergie ne seront d'ailleurs pas sans répercussions sur le niveau d'une éventuelle taxe sur le CO₂: plus les gains enregistrés seront importants, plus la taxe sera faible.»



L'EXPULSION DU PARADIS

Apocalypse climatique:
Andreas Locher a sa vision de l'avenir de l'humanité

INDUSTRIE DU CIMENT

Accord en béton

cemsuisse a été le premier secteur industriel à signer, le 10 février, une convention avec le DETEC.

La loi sur le CO₂ et le programme *SuisseEnergie* portent leurs fruits. Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a signé avec l'industrie du ciment représentée par cemsuisse une convention visant à limiter les émissions de CO₂. Trois entreprises sont membres de cemsuisse: Vigier Cement SA, Jura Cement et Holcim (Suisse) SA.

Déchets. cemsuisse s'est engagée à réduire, d'ici à 2010, ses émissions de CO₂ fossiles de 44,2% par rapport à 1990: les émissions de CO₂ devraient ainsi baisse de 586 000 tonnes. Pour parvenir à cette importante réduction, elle s'efforce de remplacer le charbon et le pétrole par des combustibles de substitution. Les plus utilisés dans les cimenteries sont les huiles usées, les boues d'épuration séchées, les farines animales (mais pas de farine d'os), les solvants, les pneus usés et les déchets plastiques – toutes matières destinées de toute manière à être éliminées.

La part de ces combustibles dans les cimenteries est aujourd'hui d'environ 40%, une proportion – très élevée par rapport au niveau mondial – que cemsuisse souhaite maintenir. L'industrie du ciment s'est en outre engagée à réduire dans le même délai les émissions de CO₂ géogénés, résultant de la combustion du calcaire, de 30,3% par rapport à 1990. Rapelons que ce dernier objectif de réduction n'est pas imposé par la loi sur le CO₂, mais figure dans le Protocole de Kyoto. Il pourra donc être porté à l'actif du bilan de CO₂ de la Suisse.

Avant-garde. La Suisse sera ainsi l'un des pays dont la production de ciment sera le plus durable. La technologie développée pourrait être utilisée dans de nombreux autres pays et contribuer à une production durable dans le monde. Leo Mittelholzer, président de cemsuisse, a indiqué que l'industrie suisse du ciment avait déjà injecté 150 millions de francs depuis 1990 dans les combustibles alternatifs.

cemsuisse est le premier secteur industriel à signer une telle convention d'objectifs avec le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).